Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_33-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025
DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

33 – CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET L'ASSOCIATION TRANSMETEM

L'association TRANSMETEM s'engage à mettre en œuvre des actions en lien avec les manifestations qu'organise la commune :

- Feu de la Saint-Jean 2025,
- Interface entre le collectif associatif mobilisé, les prestataires et la Mairie,
- Coordination entre les différents acteurs et installation sur site le 1er Mai.

L'engagement de la commune se définit comme suit :

- une prise en charge financière de 700 € (sept cent euros), pour l'achat de bois et participer au repas des bénévoles mobilisés ;
- une prise en charge de la communication dans le cadre des Quartiers d'été 2025 ;
- un accompagnement technique en amont de la manifestation.

Il est convenu que la convention prenne effet au 20 juin 2025 pour une durée d'un an.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_33-DE

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2025 avec l'association TRANSMETEM pour une durée d'une année, à compter du 20 juin 2025 pour une prise en charge financière de 700 €.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 26/06/2025

Bernard UTHURRY